



Montpellier, le 13 octobre 2016

**France Jamet**  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe FN RBM

**Madame Carole Delga**  
**Présidente de la Région Occitanie**  
**Hôtel de Région**  
**201, Avenue de la Pompignane**  
**34064 Montpellier Cedex 2**

**Copie à Monsieur Gérard Onesta,**  
**Président du Bureau de l'Assemblée**

### **Lettre envoyée par email**

**Objet :** Demande d'information concernant les amendements et les demandes de vote par division jugés recevables non reçus pour la CP du 14 octobre

**Affaire suivie :** Guillaume Vouzellaud, Secrétaire général du groupe FN RBM

**Ref :** GV/FJ/161013

Madame la présidente,

Conformément aux articles 43 d) et 44 f) de notre Règlement Intérieur, les membres de la Commission Permanente (et, comme il en a été convenu avec Monsieur le président Onesta, le secrétariat de nos groupes respectifs) auraient dû recevoir ce mardi 11 octobre les amendements et les demandes de vote jugés recevables par le service administratif compétent.

Si nous ne pouvons préjuger d'un dépôt de la part des autres groupes politiques de notre institution, nous savons en revanche que notre groupe a bel et bien déposé 2 amendements et 5 demandes de vote par division dont le Secrétariat Général des Assemblées a accusé réception ce 7 octobre à 13h39.

Que devons nous en conclure Madame la présidente ?

- Souhaitez-vous interdire purement et simplement le droit d'amendement et de demande de vote par division en les refusant systématiquement ?
- Ou bien, souhaitez vous, Madame la présidente, faire fi de votre propre Règlement Intérieur et ne les communiquer que le jour J ?
- Ou bien, est-ce une simple négligence préjudiciable pour l'ensemble des membres de la Commission Permanente ?

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

**France Jamet**  
**Présidente du groupe FN RBM**